

MINISTERE DE LA COMMUNICATION,

BURKINA FASO

CHARGE DES RELATIONS AVEC LE CONSEIL

Unité - Progrès - Justice

NATIONAL DE LA TRANSITION

C A B I N E T

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(MCOM-CRCNT N°025 - 2015)

T. Frédéric A.K. NIKIEMA

Ouagadougou, le 1^{er} juillet 2015

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 1^{er} juillet 2015,
en séance ordinaire, de 9 H 00 mn à 13 H 30 mn,
sous la présidence de Son Excellence Monsieur Michel KAFANDO,
Président de la Transition, Président du Faso,
Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU PREMIER MINISTERE

Le Conseil a adopté deux (02) décrets.

Le premier décret porte approbation des statuts du Service national pour le développement (SND).

L'adoption de ce décret vise à conformer les statuts du Service national pour le développement (SND), aux dispositions du décret 2014-613/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014, portant statut général des Etablissements publics de l'Etat à caractère administratif (EPA).

Le second décret porte création, attribution, organisation et fonctionnement du Centre de facilitation des affaires (CEFA).

Ce centre a pour mission de faciliter les démarches administratives d'installation des investisseurs et de délivrance des licences d'affaires dans les zones des projets.

L'adoption de ce décret permet de rendre opérationnel le Centre de facilitation des affaires dans les Pôles de croissance.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté six (06) rapports.

Le premier rapport est relatif au bilan d'exécution du Programme d'investissement public (PIP) 2014, au 31 décembre 2014.

Le bilan du PIP 2014 fait ressortir une dotation globale initiale des investissements de **860,283 milliards de francs CFA**.

Les dépenses du Programme d'investissement public (PIP) se chiffrent à **476,058 milliards de francs CFA**, soit un taux d'exécution financière global de **56,59%**. Ce taux est en baisse de **22,08** points, par rapport à celui de 2013.

L'analyse du bilan d'exécution du PIP 2014 fait ressortir un taux d'exécution de **51,88%** pour les ressources internes et **64,23%** pour les ressources extérieures.

Le Conseil a instruit l'ensemble des ministres à prendre les mesures idoines pour une meilleure exécution des investissements publics.

Le deuxième rapport est relatif aux conclusions des travaux de la première session 2015 du Comité national de pilotage des Pôles de croissance (CNPPC).

Au terme des travaux, le CNPPC a formulé, entre autres, les recommandations suivantes:

- mobiliser les partenaires techniques et financiers autour de la promotion des pôles de croissance ;
- prendre des mesures pour pacifier les relations entre les entreprises et les populations des localités qui accueillent les projets de pôles de croissance afin de sécuriser les investissements ;
- adopter une approche participative et inclusive dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de promotion des produits de niche ;

- systématiser la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales ;
- accompagner les jeunes et les femmes promoteurs de projets sur les sites abritant les pôles de croissance.

Le Conseil a marqué son accord pour la mise en œuvre de ces recommandations, en vue de promouvoir les pôles de croissance et de booster la croissance économique dans la durée, conformément aux objectifs de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD).

Le troisième rapport est relatif à l'affaire « General Nice International Mining (GNIM) » contre l'Etat burkinabè.

Il s'agit d'un différend entre l'Etat burkinabè et la Société « General Nice International Mining », sur le protocole d'accord signé en octobre 2010 entre les deux parties pour l'exploitation du gisement de manganèse de Tambao.

Le Conseil a marqué son accord pour la poursuite des négociations avec la société GNIM, en vue du règlement définitif de ce litige.

Le quatrième rapport est relatif au bilan de mise en œuvre des Guichets spéciaux de financement des acteurs du secteur informel et de l'entrepreneuriat féminin.

Le bilan fait ressortir, au titre du Guichet entrepreneuriat féminin, **516** associations féminines et **273** promotrices individuelles retenues dans les 13 régions pour un financement de **quatre milliards cent six millions trois cent trois mille neuf cent cinquante et un (4 106 303 951) francs CFA.**

Au titre du secteur informel, **273** associations ont bénéficié d'un financement de **quatre milliards cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent cinquante mille (4 194 250 000) francs CFA.**

Plus de **1 600** promoteurs sont outillés en techniques de gestion.

Les signatures de conventions de financements entre les bénéficiaires et le Fonds burkinabè de développement économique et social sont en cours et un programme de décaissement est établi.

Le Conseil a instruit les ministres concernés à prendre les dispositions nécessaires pour une bonne exécution de l'opération spéciale de financement des Guichets d'appui à la promotion de l'entrepreneuriat féminin et des activités du secteur informel.

Le cinquième rapport est un décret portant réglementation générale des baux administratifs au Burkina Faso.

L'adoption de ce décret permet de combler les vides juridiques en la matière et d'assurer une meilleure gouvernance des baux administratifs au Burkina Faso.

Le sixième rapport est relatif aux résultats de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'aménagement de **368** hectares en aval de la rive gauche du barrage de Soum dans la province du Bulkiemdé.

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution du marché au groupement **CHAABANE/TSR-GTI** pour un montant total de **sept milliards deux cent vingt-trois millions six cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-neuf (7 223 687 869) francs CFA TTC** avec un délai d'exécution de dix-huit (18) mois hors hivernage.

Le financement est assuré par la Banque ouest africaine de développement (BOAD) et le budget de l'Etat gestion 2015, 2016 et 2017.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

Le Conseil a adopté un décret relatif aux Schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) de l'espace de compétences des Agences de l'eau des Cascades et du Mouhoun.

Ces schémas visent à promouvoir le développement socio-économique du bassin en répondant aux besoins de l'ensemble des usagers de l'eau, tout en assurant la sauvegarde des équilibres écologiques.

L'adoption de ce décret permet la mise en œuvre de ces deux schémas, en vue de renforcer les instruments de protection, de gestion et de promotion de l'eau dans les bassins de la Comoé et du Mouhoun.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DU DESENCLAVEMENT ET DES TRANSPORTS

Le Conseil a adopté un décret portant approbation des statuts de l'Office national de sécurité routière (ONASER).

L'adoption de ce décret vise à conformer les statuts de l'Office national de sécurité routière (ONASER), aux dispositions du décret n° 2014-613/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014, portant statut général des Etablissements publics de l'Etat à caractère administratif (EPA).

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPERIEUR

Le Conseil a adopté un décret portant approbation de statuts du Centre national des manuels et fournitures scolaires (CENAMAFS).

L'adoption de ce décret vise à conformer les statuts du Centre national des manuels et fournitures scolaires (CENAMAFS), aux dispositions du décret 2014-613/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014, portant statut général des Etablissements publics de l'Etat à caractère administratif (EPA).

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le Secrétaire général du Gouvernement et du Conseil des ministres a fait au Conseil le bilan de la visite d'amitié et de travail de Son Excellence Monsieur Yacouba Isaac ZIDA, du 20 au 28 juin 2015 en Chine Taïwan.

Au cours de son séjour, Son Excellence Monsieur le Premier ministre s'est entretenu avec son homologue taïwanais.

Il a, en outre, rencontré des investisseurs taïwanais et visité des infrastructures économiques et sociales.

II.2. le ministre de l'Agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire a fait au Conseil la situation de remplissage des retenues d'eau et barrages au 25 juin 2015.

Sur vingt et une (21) retenues d'eau régulièrement suivies, on enregistre les résultats suivants :

- une retenue d'eau présente un taux de remplissage supérieur à 100% ;
- deux (02) retenues d'eau présentent un taux de remplissage compris entre 75% et 100% ;
- trois (03) retenues d'eau présentent un taux de remplissage compris entre 50% et 75% ;
- trois (03) autres retenues d'eau présentent un taux de remplissage compris entre 25% et 50% ;
- onze (11) retenues d'eau présentent un taux de remplissage de 25% au plus.

Le ministre de l'Agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire a, par ailleurs, fait au conseil la situation de la campagne agricole au 29 juin 2015.

Il ressort, d'une manière générale, une répartition irrégulière des pluies dans le temps et dans l'espace sur l'ensemble du territoire. La campagne agricole est jugée passable dans la quasi-totalité des provinces et son installation définitive est prévue au cours de la première décade du mois de juillet.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

- Monsieur Niongui Henri **PARE, Mle 238 097 K**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Greffier en chef du Tribunal de grande instance de Léo, cumulativement Greffier en chef du Tribunal administratif de Léo.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

- Monsieur Adama Serge **ILBOUDO, Mle 27 550 L**, Commissaire de police, est nommé Directeur des transmissions et de l'informatique à la Direction générale de la Police nationale ;
- Monsieur Koudtiga Pierre **NITIEMA, Mle 24 487 X**, Commissaire principal de police, est nommé Directeur provincial de la Police nationale de l'Oudalan.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Madame Aminata **TOU/NANA, Mle 119 324 C**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Directrice de la programmation budgétaire.

D. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DU DESENCLAVEMENT ET DES TRANSPORTS

- Monsieur Mamadou **OUATTARA, Mle 52 178 U**, Inspecteur du Trésor, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur général de l'Office national de sécurité routière (ONASER) ;
- Monsieur Moumouni **ILBOUDO, Mle 216 124 W**, Ingénieur en génie civil, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur du désenclavement et de l'appui aux collectivités territoriales à la Direction générale du désenclavement rural (DGDR).

E. AU TITRE DU MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE

- Monsieur Koudraogo **KABORE, Mle 97 967 P**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Chef du département d'Appui institutionnel et de renforcement des capacités du Secrétariat permanent du Conseil national pour la promotion du genre.

Le Ministre de la Communication,
Chargé des Relations avec le Conseil
National de la Transition,
Porte-parole du Gouvernement

T. Frédéric A.K. NIKIEMA